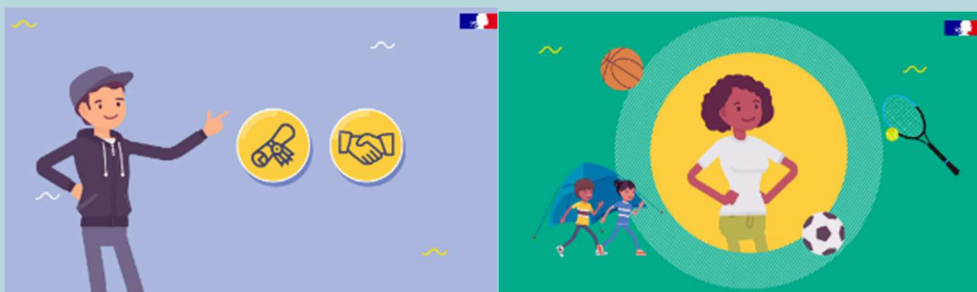




L'APPRENTISSAGE DANS LES SECTEURS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

- BILAN 2024 -



Préambule

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage continue de croître pour atteindre un niveau inégalé en 2024 : tous secteurs d'activités confondus, ce sont près de 879 000 nouveaux contrats qui ont débuté au cours de l'année. Après des taux de croissance annuels très forts soulignant l'essor de l'apprentissage en France (+38 % en 2021 et +14 % en 2022), le nombre d'entrées a progressé de 3,2 % en 2024, soit un taux de 1 point supérieur à celui constaté en 2023¹. Le développement s'est poursuivi en 2024, mais à un rythme moindre ces deux dernières années.

La forte augmentation des contrats en apprentissage est notamment la résultante des mesures prises à l'occasion de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP). Cette loi a en effet promulgué un nombre important de nouvelles dispositions facilitant le développement de l'apprentissage. Ces mesures ont été accompagnées par la mise en œuvre d'aides financières de l'Etat favorisant le recrutement des alternants, dont les aides dites exceptionnelles dans le cadre du plan *1 jeune, 1 solution* mis en place en 2020, qui ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans les secteurs du sport et de l'animation, le nombre de stagiaires préparant un diplôme d'Etat professionnel de la filière Jeunesse, Education Populaire, Sport (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et justifiant du statut d'apprenti au cours de l'année a atteint un niveau historique en 2024, avec près de 30 000 apprentis, soit une hausse de près de 8 % de par rapport à 2023.

En 2024, ce sont plus de 15 000 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont débuté pour des alternants préparant un diplôme d'Etat professionnel de la filière JEPS, soit près de 10 % de plus qu'un an auparavant et 9 fois plus qu'en 2015.

Entre 2015 et 2024, ce sont plus de 68 000 individus qui ont bénéficié de l'apprentissage pour préparer un diplôme d'Etat de la filière JEPS.

La dynamique de développement de l'apprentissage dans les secteurs du sport et de l'animation lancée depuis 2015 s'est fortement accélérée avec l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi LCAP de 2018, qui a rendu l'apprentissage plus attractif pour les jeunes, leurs familles et les entreprises, en levant un certain nombre de freins (suppression de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des centres de formation d'apprentis -CFA-, financement des contrats par les OPCO sur la base d'un « coût contrat » défini par les branches professionnelles...).

Les bons résultats de l'apprentissage observés dans nos secteurs sont le fruit d'une forte mobilisation du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de ses services déconcentrés et ses établissements publics de formation, en lien avec les partenaires, en premier lieu les branches professionnelles de l'animation, du sport, du golf, des entreprises équestres, Régions de France, les OPCO (AFDAS, UNIFORMATION, OCAPIAT), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français

¹ Dares, données disponibles au 28 février 2025.

(CPSF), le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et la Fédération nationale des CFA sport animation tourisme (FNCFASAT), avec lesquels un protocole d'accord a été signé. Protocole qui a enregistré de nouveaux signataires et a fait l'objet d'une récente actualisation pour tenir compte des évolutions intervenues depuis la loi LCAP. En 2024, le ministère a entendu poursuivre sa politique de développement de ce dispositif, au moment où les aides exceptionnelles pour les employeurs étaient prolongées.

Le présent bilan de l'apprentissage dans les secteurs du sport et de l'animation a été effectué à partir des données disponibles au 5 février 2025.

REC'-App

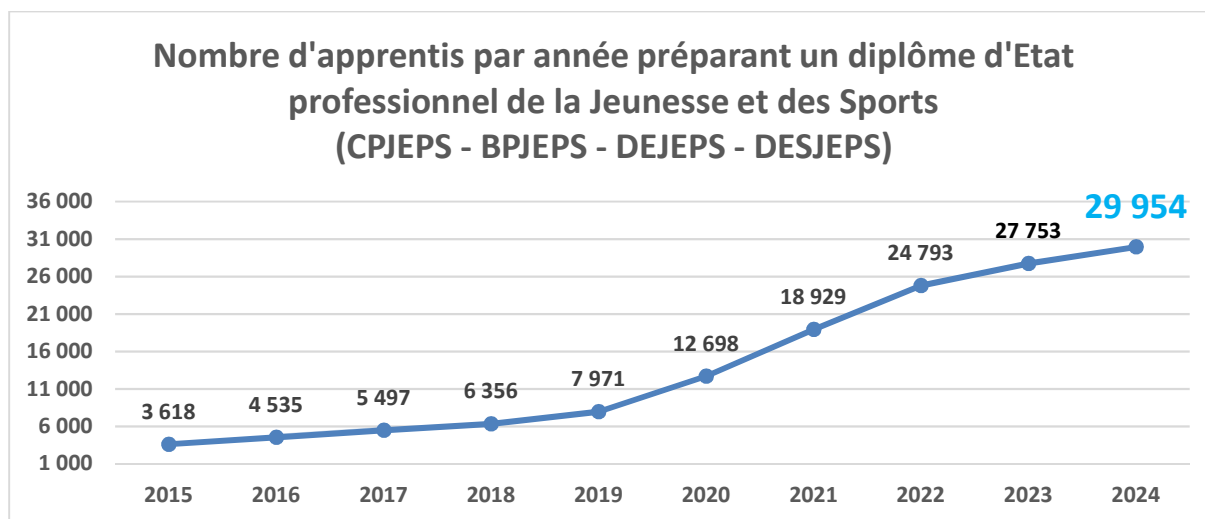
Pour permettre le suivi des effectifs d'apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation, l'outil de recueil « **REC'-App** » est mis à la disposition des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Une nouvelle version de cet outil sous Excel a été développée en 2021 en s'appuyant sur l'application FORÔMES (FORmations et diplÔMES). Cette évolution permet d'identifier les apprentis (un rapport leur est d'ailleurs consacré dans l'outil Forômes_Exploit), les CFA et les UFA. Seuls les apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports sont pris en compte.

REC'-App a vocation à permettre d'établir une photographie de la situation de l'apprentissage dans les secteurs du sport et de l'animation à la fin de chaque semestre (au 30 juin et au 31 décembre).

1. Un nombre record de bénéficiaires de l'apprentissage en 2024

En 2024, parmi les personnes préparant un diplôme d'Etat professionnel dans les secteurs du sport et de l'animation, **près de 30 000** ont justifié du statut d'apprenti au cours de l'année, qu'elles aient, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, été diplômées, échoué aux épreuves, abandonné ou poursuivi leur formation en 2024. L'augmentation de ce nombre d'apprentis est de 8 % par rapport à 2023. Si l'augmentation est moins forte que l'année précédente (+12 %), elle reste toujours très supérieure à la moyenne nationale tous secteurs confondus (+2,6 %).



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Au 31 décembre 2024 :

- 15 589 personnes sont en situation d'apprentissage (soit 52 % de l'ensemble qui sont toujours en cours de formation),
- 9 357 ont été diplômées dans l'année (soit 31 % de l'ensemble),
- 5 008 sont non diplômées, suite soit à un abandon, soit un échec à tout ou partie de la certification préparée (soit 17 % de l'ensemble, contre 16% en 2023 et 13% en 2022).

Les diplômés en 2024 ont pour 83 % d'entre eux débuté leur apprentissage en 2023, 12 % en 2022 et 5 % en 2024.

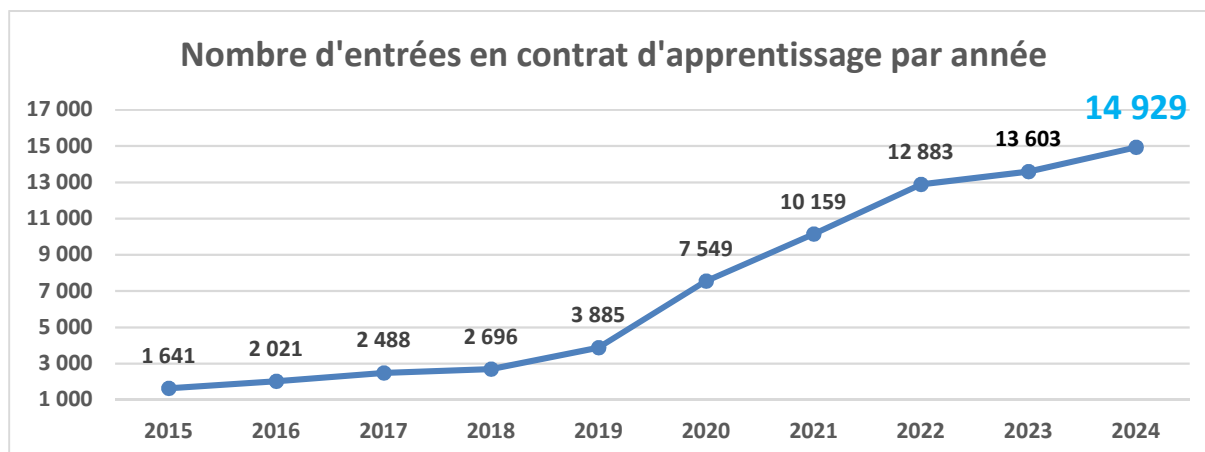
Les personnes en cours d'apprentissage au 31 décembre 2024 ont pour 91% d'entre elles débuté leur formation au cours de la même année et pour 9 % en 2023.

Parmi les abandons ou échecs enregistrés en 2024 : 72 % sont des hommes, 21 % étaient inscrits en formation dans le secteur de l'animation, 8 % étaient inscrits en CPJEPS, 84 % en BPJEPS et 8 % en DEJEPS. Si l'on compare le profil des apprentis ayant abandonné ou échoué à celui de l'ensemble des apprentis entrés en 2024, on constate :

- Qu'ils sont légèrement plus souvent des hommes (8 points d'écart),
- Que ceux qui ont préparé une certification relevant du secteur de l'animation sont proportionnellement plus nombreux (1 point d'écart),
- Que l'âge ne semble pas être un facteur déterminant en matière d'abandon ou d'échec.

2. Une progression plus forte des entrées en contrat d'apprentissage en 2024

En 2024, près de 15 000 entrées en contrat d'apprentissage ont été enregistrées, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

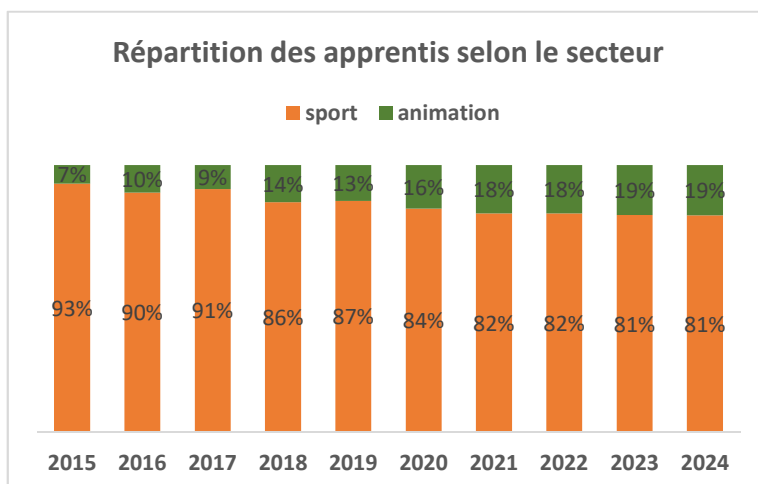
Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Le nombre d'entrées est en constante augmentation depuis 2015. L'évolution est marquée par les impacts de la loi LCAP de 2018 qui a engendré une progression annuelle du nombre de nouveaux contrats de 44 % en 2019, et surtout de 94 % en 2020, notamment du fait des mesures spécifiques en faveur de l'apprentissage instaurées depuis l'été 2020 par le plan *1 jeune, 1 solution*, et les aides exceptionnelles, qui ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année 2024. On constate que le taux de croissance annuel, qui avait atteint son niveau le plus bas en 2023, se renforce en 2024, même s'il est inférieur à ceux enregistrés sur la période 2022 (+27 %) et 2021 (+35%).

La tendance haussière du nombre d'apprentis se poursuit en 2024, à un rythme légèrement plus important en 2024 qu'en 2023, mais moins marqué que lors de la période 2019-2022, années au cours desquelles ce dispositif d'alternance a pris son envol. Il sera intéressant d'observer l'évolution du nombre d'apprentis dans les prochaines années pour mieux appréhender les capacités des secteurs du sport et de l'animation à accueillir un nombre encore plus important d'apprentis, ou si au contraire, la dynamique de croissance tend vers un plafond, et ce au regard des nouvelles règles de financement des contrats entrées en vigueur en 2025.

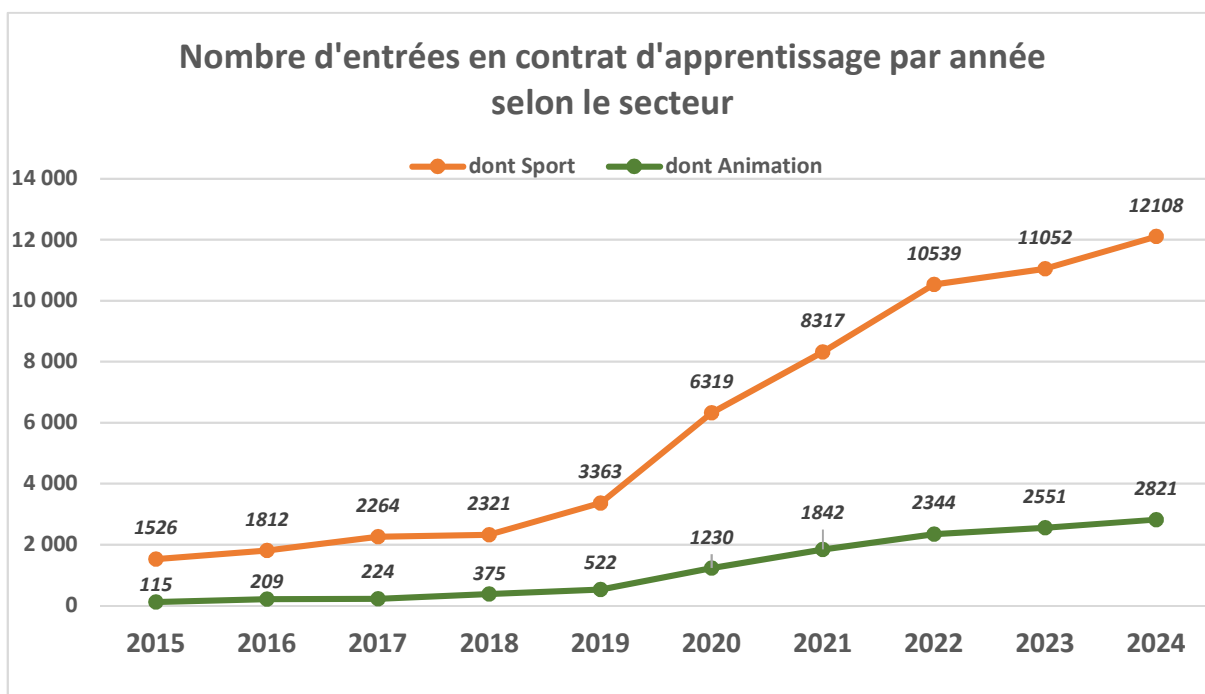
3. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un diplôme d'Etat dans le secteur du sport

Si la proportion de nouveaux apprentis en 2024 reste toujours largement supérieure dans le sport (81 % en 2023), elle se stabilise après la diminution enregistrée sur la période 2015-2023, alors que le poids du secteur de l'animation reste à son meilleur niveau depuis 2023, avec 19 %.



Dans le secteur du sport, ce sont plus de 12 100 nouveaux contrats qui ont débuté et plus de 2 800 dans le secteur de l'animation.

Quel que soit le secteur, une forte accélération du nombre de contrats d'apprentissage s'observe à partir de 2019. Si chaque année le nombre de nouveaux contrats est de plus en plus important, la période 2019-2022 a été marquée par une forte accélération. En 2024, le taux de croissance annuel est légèrement supérieur à celui de 2023, année pour laquelle un ralentissement de la croissance a été observé.



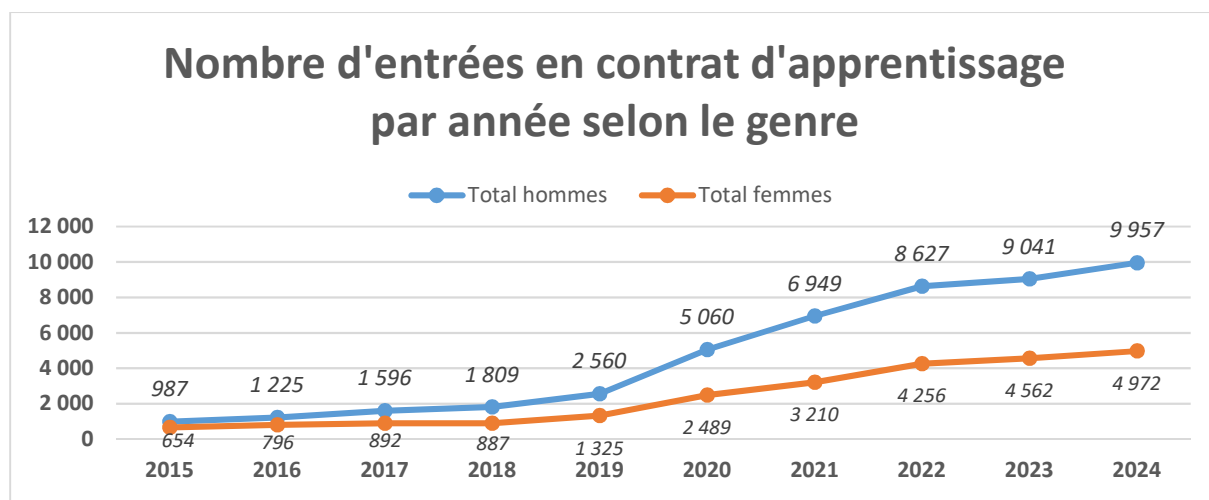
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

4. Les hommes majoritaires dans le sport, les femmes dans l'animation

Les apprentis qui entrent en formation dans un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports sont majoritairement des hommes : 66 % sur 2024, comme sur la période 2015-2024. L'écart s'est creusé défavorablement pour les femmes sur cette même période.

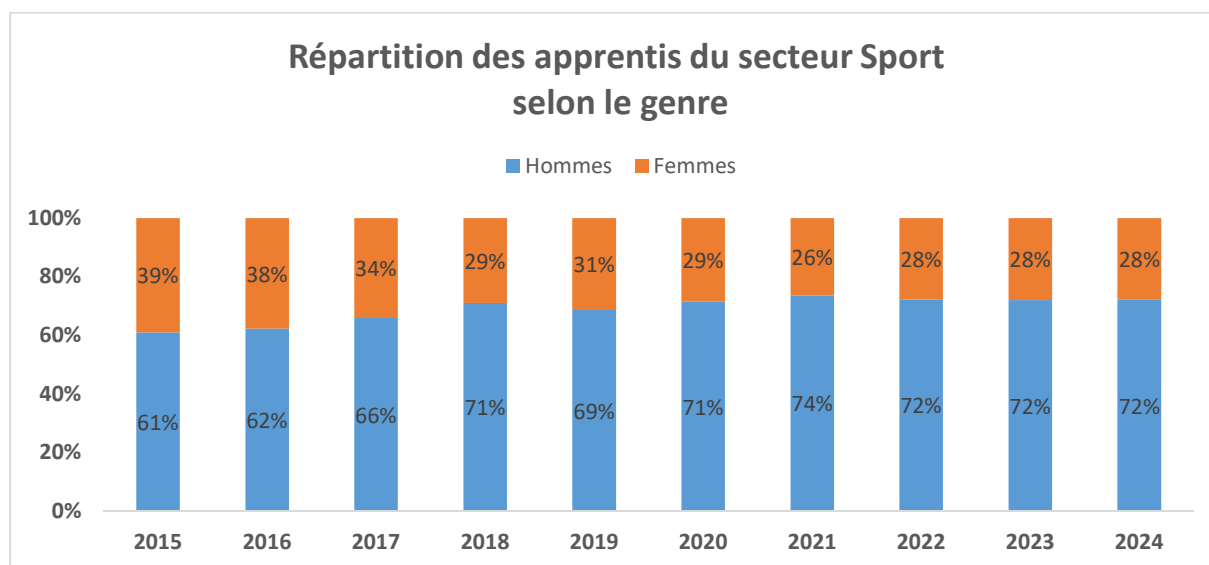
Il existe toutefois une forte différence entre le secteur du sport et celui de l'animation.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

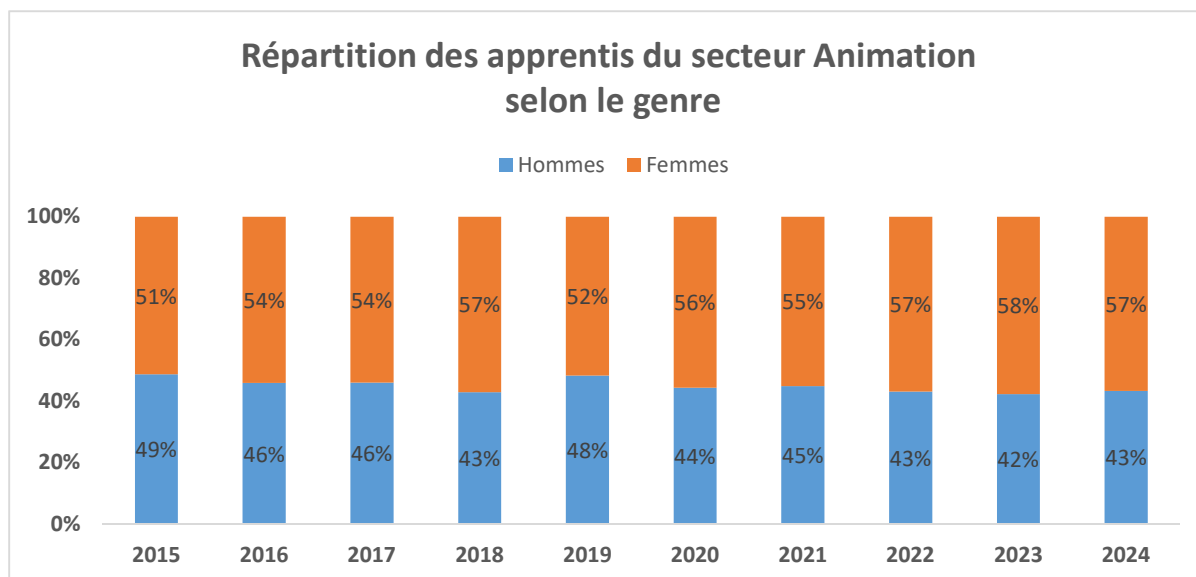
Les apprentis dans le secteur du sport sont très largement des hommes : 71 % sur la période 2015-2024 et 72 % en 2024. La part des hommes chez les apprentis du secteur du sport est stable depuis l'essor massif de l'apprentissage à partir de 2020.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

A l'inverse, dans le secteur de l'animation, les femmes sont majoritaires chez les apprentis : 56 % sur la période 2015-2024 et 57 % en 2024. La part des femmes dans le secteur de l'animation est elle aussi relativement stable depuis 2020.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

5. Des apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation plus âgés que tous secteurs d'activités confondus

L'âge moyen à l'entrée en apprentissage se situe entre 21 et 22 ans. Il n'y a pas de différence notable ni entre les femmes et les hommes, ni entre le secteur du sport et celui de l'animation. Ce constat est stable sur l'ensemble de la période 2015-2024.

La part des mineurs (15-17 ans) progresse d'un point par rapport à 2023, même si elle reste marginale dans les secteurs du sport et de l'animation. Elle ne concerne que 4 % des apprentis en 2024, alors que tous secteurs d'activités confondus, leur part était de 36 % en 2018, avant de diminuer les années suivantes (19,9 % en 2024)².

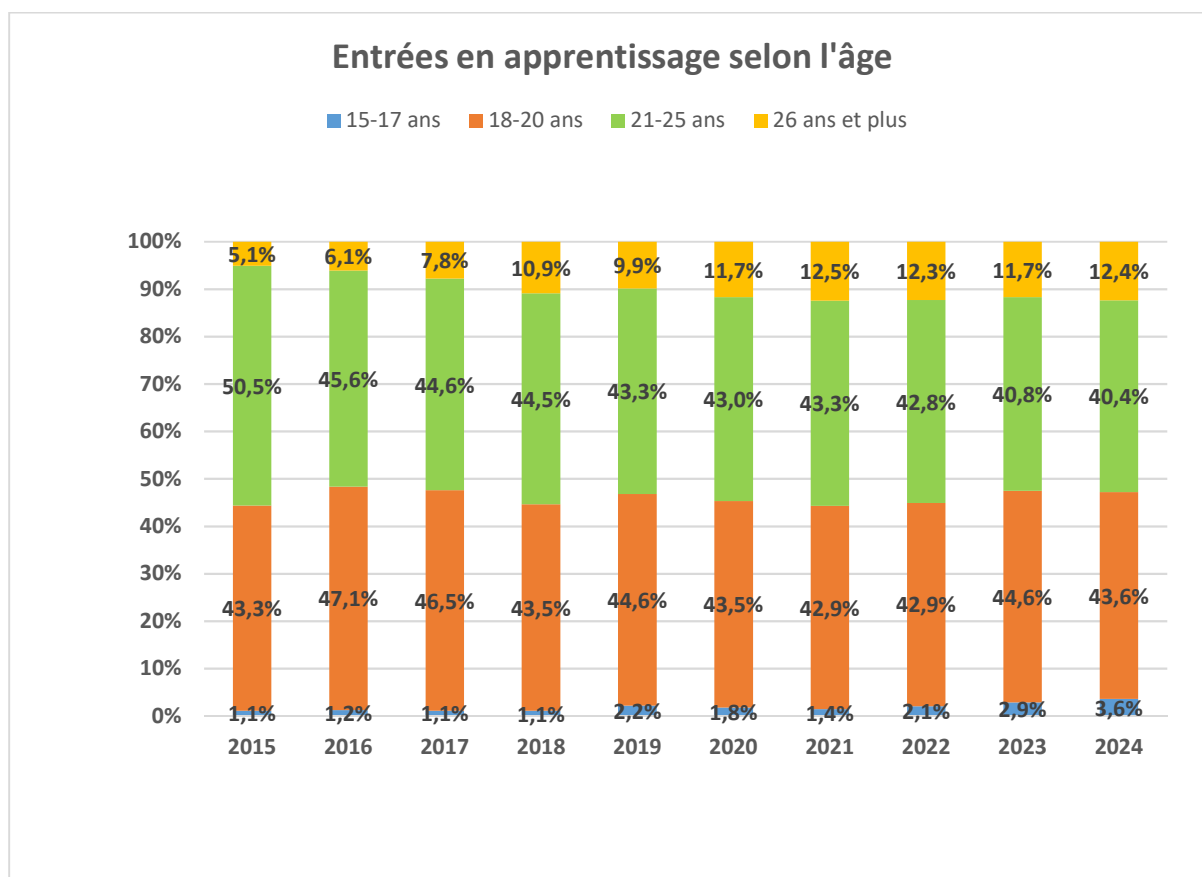
La part des 18-20 ans baisse à 44 %, de même que celle des 21-25 ans qui continue de diminuer par rapport à la période 2019-2023, pour représenter 40% des nouveaux contrats en 2024.

La part des apprentis de 26 ans et plus a augmenté au fil des années pour atteindre 12 % des nouveaux contrats depuis 2020. Dans les secteurs du sport et de l'animation, ces apprentis sont plus représentés que tous secteurs d'activités confondus où leur part ne représente que 8 % en 2024³ (mais en augmentation notamment du fait de la généralisation de l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus depuis le 1^{er} janvier 2019).

² Dares, données disponibles au 28 février 2025.

³ Ibid.

A noter qu'il existe une dérogation permettant aux sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative) de souscrire un contrat d'apprentissage sans limite d'âge supérieure, comme c'est le cas pour une personne reconnue travailleur handicapé ou une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie. Ces dérogations peuvent en partie expliquer la part plus importante dans le secteur du sport des apprentis âgés de 26 ans et plus.



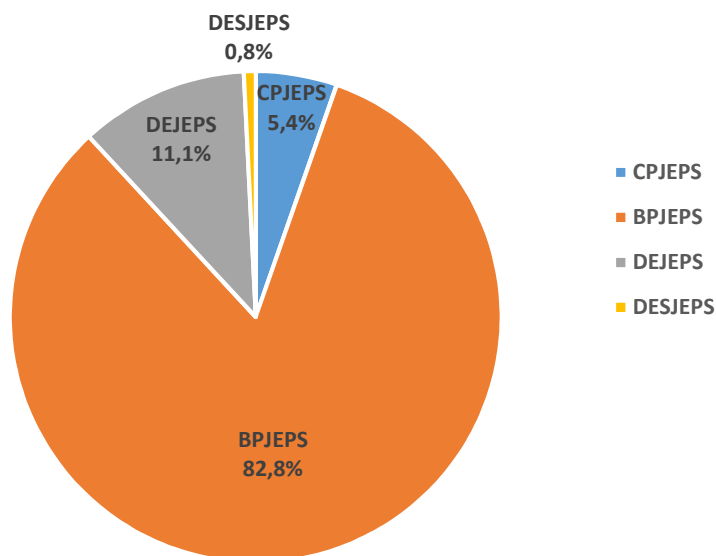
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

6. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un BPJEPS

Comme pour les années précédentes, le BPJEPS, diplôme de niveau 4, est la certification professionnelle la plus préparée par les apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation. Ce diplôme est préparé par près de 83 % des personnes entrées en apprentissage en 2024, soit 12 357 individus. Ce taux est relativement stable depuis plusieurs années.

Répartition des entrées en contrat d'apprentissage en 2024 selon le diplôme



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

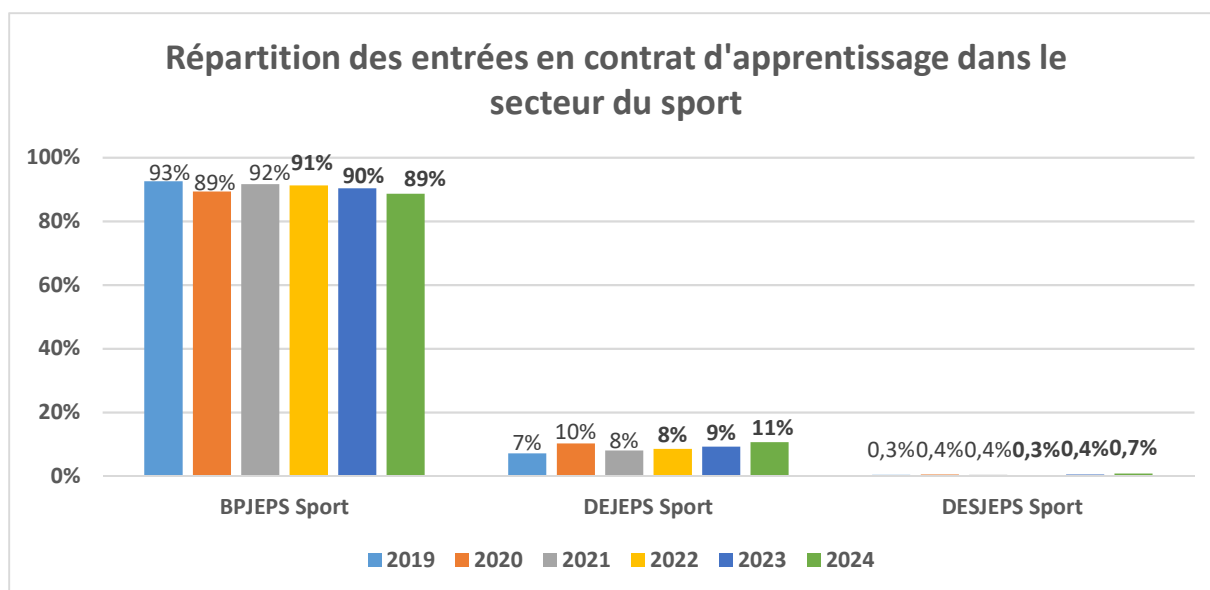
Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Le DEJEPS, diplôme de niveau 5, qui concerne plus de 11% des nouveaux contrats d'apprentissage en 2024, connaît une légère progression sur un an (contre 9 % en 2023), soit 1 657 individus.

Le CPJEPS, diplôme de niveau 3 enregistre une légère baisse. Ce diplôme qui ne concerne que le secteur de l'animation de par sa seule mention proposée représente un peu plus de 5 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2024, soit 799 individus.

Le DESJEPS, diplôme de niveau 6, est très peu préparé sous ce statut et ne représente que 116 nouveaux contrats d'apprentissage en 2024 (moins de 1 %).

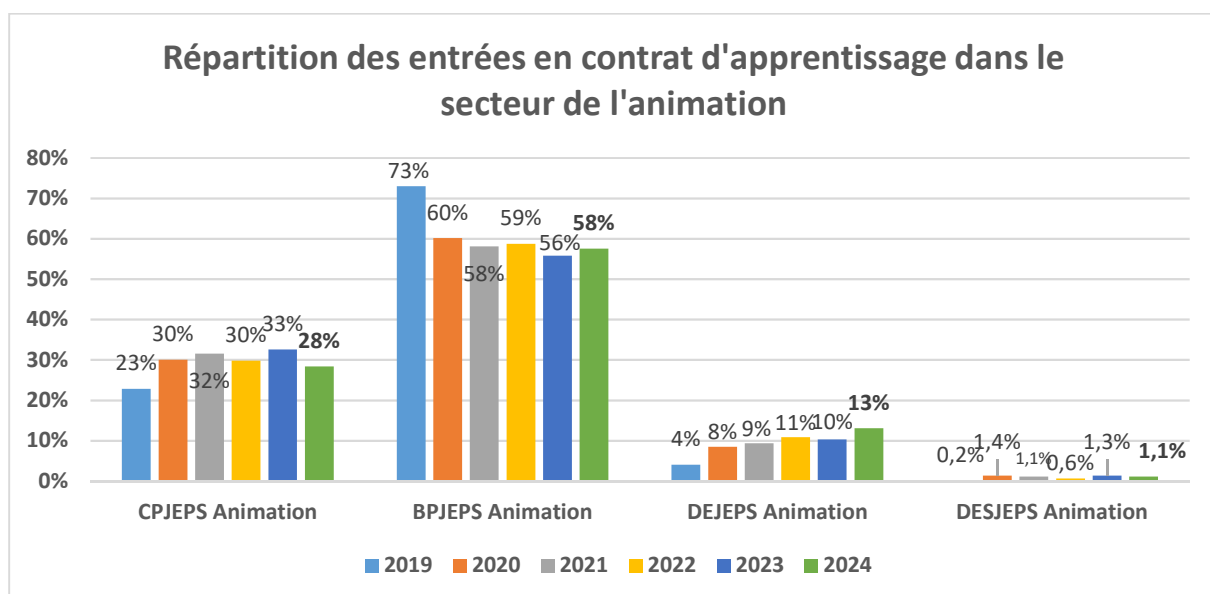
Les quatre diplômes les plus préparés en 2024 sont le BPJEPS spécialité « Educateur sportif » (74 %), le BPJEPS spécialité « Animateur » (11 %), puis le DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif » (9 %) et le CPJEPS (5 %).



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Dans le secteur du sport, près de 9 apprentis sur 10 préparent le BPJEPS. Le DEJEPS progresse pour représenter les 11 % restant et le DESJEPS ne comptabilise que 85 nouveaux contrats d'apprentissage en 2024 (contre 49 en 2023).



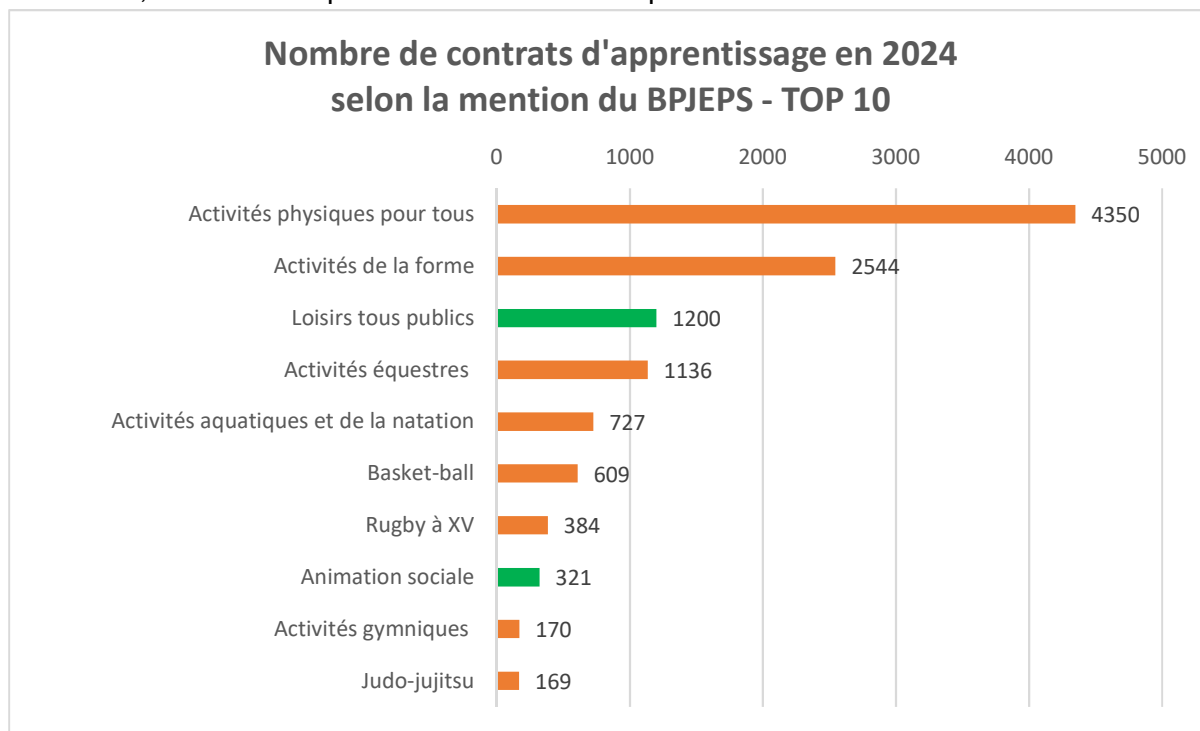
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Dans le secteur de l'animation, le principal diplôme préparé reste le BPJEPS (58 %) qui progresse sur un an, puis le CPJEPS, qui connaît une baisse significative (28 %) et le DEJEPS qui concerne 368 nouveaux contrats en 2024, soit près de 13% du total des entrées en apprentissage dans ce secteur (contre 10% en 2023). Le DESJEPS reste très marginal avec 31 entrées seulement.

➤ Zoom sur le BPJEPS

En 2024, 32 mentions du BPJEPS sont concernées par des apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage. Le top 10 des mentions les plus préparées représente plus de 95 % des nouveaux contrats d'apprentissage inscrits cette année pour ce diplôme de niveau 4. Les quatre premières mentions, qui relèvent du champ du sport et de l'animation, représentent près de 75% des nouveaux contrats en 2024 : « activités physiques pour tous », « activités de la forme », « loisirs tous publics » et « activités équestres ».



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Les mentions membres du « TOP 10 » ont peu évolué en 2024.

Les nouveaux contrats d'apprentissage concernent ainsi la mention « activités physiques pour tous » pour plus d'un tiers des individus préparant un BPJEPS (ce taux se maintient à 35 % depuis 2022, année qui avait été marquée par une hausse significative du fait notamment de l'effet la suppression du BPJEPS « activités sports collectifs », une partie des stagiaires se tournant vers cette mention). La mention « activités de la forme » a également été très sollicitée en 2024 : même si le taux de croissance annuel est en baisse (- 4 %), elle représente près de 21 % des nouveaux contrats de niveau 4 (contre 23% en 2023). Suivent les mentions « loisirs tous publics » qui représentent 10% des contrats (contre 9 % sur la période 2023 à 2019), puis les « activités équestres » 9% (contre 8,5 % en 2023). Puis la mention « activités aquatiques et de la natation » qui est préparée par 727 apprentis en 2024, enregistre une augmentation de +5 % par rapport à l'an passé, après la très forte croissance observée en 2023 (+27 %), tandis qu'avec ses 609 nouveaux apprentis, la mention « basket-ball » confirme sa forte progression (+20 % sur un an). Les autres mentions dont les effectifs sont inférieurs à 400 nouveaux contrats annuels, progressent tous, à l'exception du « Rugby à XV ».

La mention « activités gymniques » enregistre la plus forte croissance annuelle en nombre de nouveaux contrats (+ 24%).

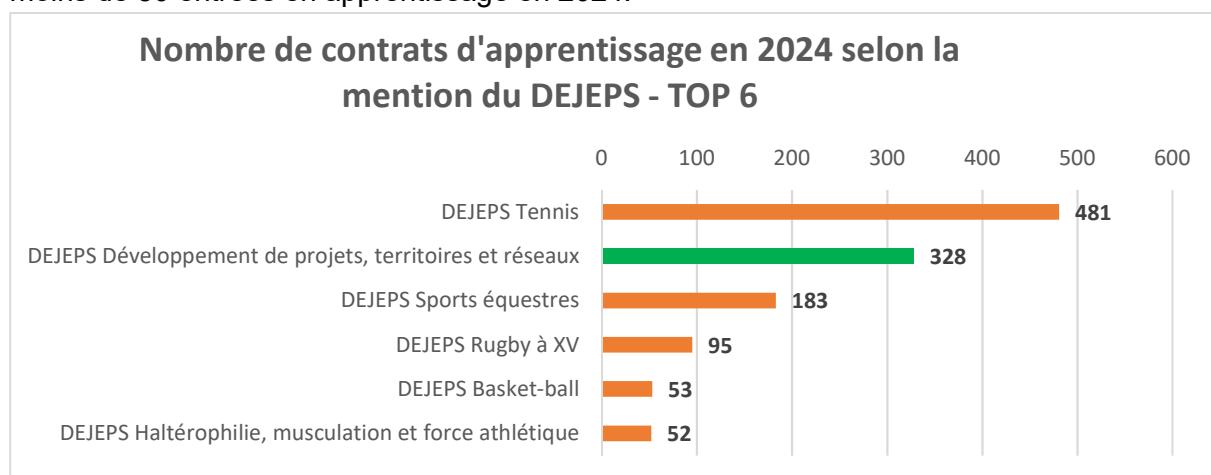
Mention du BPJEPS	2024			2023			2022		
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel
Activités physiques pour tous	4350	35,2%	7%	4033	35,3%	4%	3878	35,3%	86%
Activités de la forme	2544	20,6%	-4%	2644	23,2%	-1%	2662	24,2%	69%
Loisirs tous publics	1200	9,7%	14%	1036	9,1%	4%	996	9,1%	31%
Activités équestres	1136	9,2%	14%	973	8,5%	-8%	1054	9,6%	44%
Activités aquatiques et de la natation	727	5,9%	5%	692	6,1%	27%	546	5,0%	46%
Basket-ball	609	4,9%	20%	487	4,3%	13%	431	3,9%	122%
Rugby à XV	384	3,1%	-5%	405	3,5%	9%	372	3,4%	2088%
Animation sociale	321	2,6%	16%	269	2,4%	2%	265	2,4%	23%
Activités gymniques acrobatiques et rythmiques	170	1,4%	24%	129	1,3%	-7%	138	1,2%	92%
Judo-jujitsu	169	1,4%	11%	150	1,3%	13%	133	0,8%	7%

Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

➤ Zoom sur le DEJEPS

Pour rappel, le DEJEPS concerne plus de 11 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2024, soit 1 657 individus. Le taux de croissance en 2024 a bondit de 30% (contre 11 % en 2023, 37 % en 2022, 12 % en 2021 et un quasi triplement des effectifs intervenus en 2020 par rapport à 2019). Le nombre de contrats d'apprentissage sur le DEJEPS a été multiplié par plus de six depuis 2019. Les nouvelles entrées en apprentissage au niveau DEJEPS concernent 35 mentions différentes en 2024, mais les quatre premières regroupent près de 66 % des nouveaux contrats de niveau 5. En dehors du « TOP 6 », toutes les mentions enregistrent moins de 50 entrées en apprentissage en 2024.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Les mentions membres du « TOP 3 » restent inchangées depuis 2019.

	2024			2023			2022		
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel
Tennis	481	29,0%	56,2%	308	24,1%	-19,4%	382	33,4%	45,2%
Développement de projets, territoires et réseaux	328	19,8%	50,5%	218	17,1%	1,9%	214	18,7%	51,8%
Sports équestres	183	11,0%	-14%	214	16,8%	49,7%	143	12,5%	40,2%

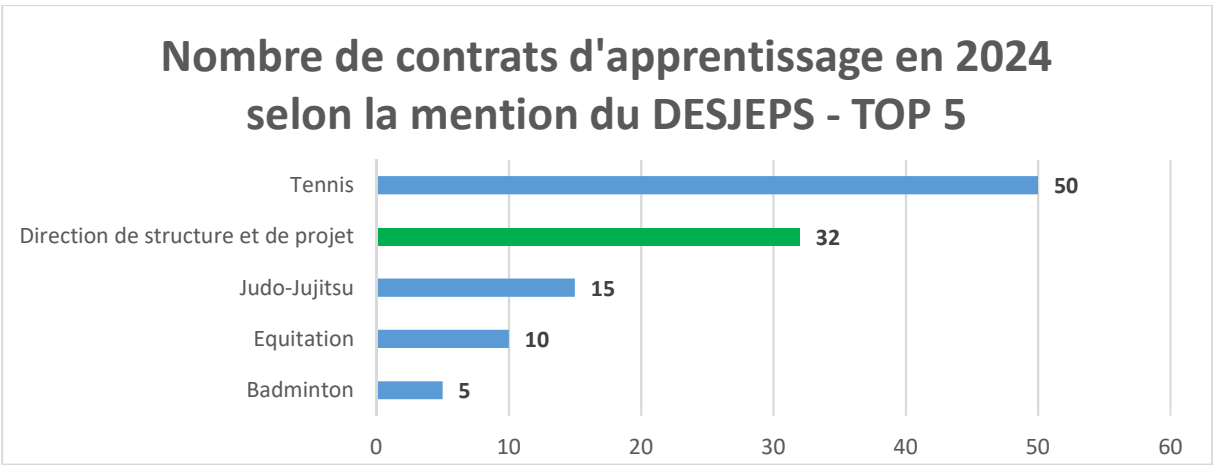
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)
Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

La mention « tennis » qui enregistre une forte croissance sur un an, représente moins d'un tiers des entrées en apprentissage au niveau DEJEPS : 29 % contre 24,1 en 2023, 33,4 % en 2022 et 31,5 % en 2021. Les mentions « développement de projets, territoires et réseaux » et « sports équestres » représentent respectivement près de 20 % et 11 % des contrats de de niveau 5 en 2024 (17 % chacun en 2023).

➤ **Zoom sur le DESJEPS**

Les 116 contrats d'apprentissage débutés en 2024 au niveau DESJEPS (+ 40 % sur un an) concernent les sept mentions suivantes : « tennis » (50), « direction de structure et de projet » (32), « judo-jujitsu » (15), « équitation » (10), « badminton » (5), « basket-ball » (2), et « rugby à XV » (2).

Les effectifs étant très faibles, il n'est pas pertinent de calculer des taux de croissance annuel par mention.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)
Source : Forômes, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

7. Approche régionale des entrées en contrats d'apprentissage

	2022					2023					2024				
	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation
Auvergne-Rhône-Alpes	1693	13,1%	15%	83%	17%	1732	12,7%	2%	82%	18%	1785	13,1%	3%	83%	17%
Bourgogne-Franche-Comté	1040	8,1%	12%	90%	10%	1025	7,5%	-1%	82%	18%	972	7,1%	-5%	82%	18%
Bretagne	714	5,5%	19%	89%	11%	855	6,3%	20%	85%	15%	830	6,1%	-3%	88%	12%
Centre-Val de Loire	354	2,7%	84%	96%	4%	339	2,5%	-4%	98%	2%	401	2,9%	18%	94%	6%
Corse	141	1,1%	907%	96%	4%	76	0,6%	-46%	100%	0%	114	0,8%	50%	92%	8%
Grand Est	722	5,6%	99%	76%	24%	699	5,1%	-3%	70%	30%	708	5,2%	1%	71%	29%
Guadeloupe	65	0,5%	59%	63%	37%	30	0,2%	-54%	77%	23%	25	0,2%	-17%	56%	44%
Guyane	20	0,2%	25%	45%	55%	53	0,4%	165%	38%	62%	14	0,1%	-74%	64%	36%
Hauts-de-France	632	4,9%	28%	74%	26%	586	4,3%	-7%	81%	19%	670	4,9%	14%	74%	26%
Île-de-France	1819	14,1%	27%	82%	18%	1931	14,2%	6%	82%	18%	2296	16,9%	19%	82%	18%
La Réunion	290	2,3%	16%	24%	76%	268	2,0%	-8%	33%	67%	223	1,6%	-17%	38%	62%
Mayotte	20	0%			100%	12	0,1%	-40%	67%	33%	5	0,0%	-58%	0%	100%
Martinique						8	0%		25%	75%	1	0,0%	-88%	0%	100%
Normandie	820	6,4%	21%	85%	15%	1071	7,9%	31%	81%	0%	1149	8,4%	7%	77%	23%
Nouvelle-Aquitaine	1337	10,4%	33%	86%	14%	1259	9,3%	-6%	84%	0%	1436	10,6%	14%	85%	15%
Occitanie	1422	11,0%	36%	84%	16%	1528	11,2%	7%	82%	0%	1859	13,7%	22%	83%	17%
Pays de la Loire	1000	7,8%	-2%	77%	23%	1228	9,0%	23%	80%	0%	1345	9,9%	10%	79%	21%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	794	6,2%	29%	84%	16%	903	6,6%	14%	90%	0%	1096	8,1%	21%	85%	15%
	Total : 12883		Moyenne nationale : 27%	Moyenne nationale : 77%	Moyenne nationale : 23%	Total : 13603		Moyenne nationale : 6%	Moyenne nationale : 81%	Moyenne nationale : 19%	Total : 14929		Moyenne nationale : 10%	Moyenne nationale : 81%	Moyenne nationale : 19%

Note de lecture : En 2024, en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1 785 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté ;
- Soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente ;
- Ils représentent 13,1 % des nouveaux contrats qui ont été signés en France en 2024 (14 929 contrats France entière) ;
- 83 % de ces 1 785 nouveaux contrats concernent un diplôme d'Etat professionnel du secteur du sport et 17 % du secteur de l'animation.

Les couleurs des cellules de la variable « Taux de croissance annuel » symbolisent l'écart à la moyenne nationale :

- « **Fort** » écart supérieur à la moyenne nationale
- « **Faible** » écart inférieur à la moyenne nationale
- « **Fort** » écart inférieur à la moyenne nationale

Rappel : Le tableau renseigné à partir des données extraites le 05/02/2025. Seuls les contrats enregistrés jusqu'à cette date sont pris en compte. Des actualisations de données ont pu intervenir après cette date dans Forômes, ce qui peut expliquer des écarts dans certaines régions.

➤ **Zoom sur l'enquête REC'App DRAJES (stocks)**

						2024	
DRAJES	2019	2020	2021	2022	2023	Nb. de contrats	Taux de croissance annuel
GRAND EST	427	567	755	1125	1449	1465	1%
NOUVELLE AQUITAINE	877	1352	2041	2727	2794	2 895	4%
AUVERGNE-RHONE ALPES	1780	2309	2904	3699	3813	3 986	5%
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	1161	1633	2455	2018	2065	1 990	-4%
BRETAGNE	360	707	1091	1329	1596	1 646	3%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	436	490	507	689	802	945	18%
CORSE	21	29	83	214	219	207	-5%
GUADELOUPE	58	47	70	106	73	56	-23%
GUYANE	20	21	57	59	147	95	-35%
IDF	1012	1389	2306	3364	3823	4 288	12%
LA REUNION	89	213	427	587	584	528	-10%
MARTINIQUE	0	2	6	6	10	15	50%
MAYOTTE	0	0	0	20	42	19	-55%
OCCITANIE	665	1087	1760	2390	2894	3 420	18%
HAUTS-DE-France	385	506	861	1242	1363	1421	4%
NORMANDIE	641	981	1343	1672	2146	2 327	8%
PACA	495	620	979	1428	1646	2014	22%
PAYS DE LA LOIRE	412	974	1933	2118	2287	2 637	15%
TOTAL	8840	12927	19578	24793	27753	29 954	8%

Champ : nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti sur l'année dans une formation préparant un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAPAAT) et TFP recensés par les DRAJES sur leur territoire.

Précaution de lecture : en 2021 seules deux régions avaient pu renseigner la rubrique relative aux apprentis en TFP et depuis 2022 seuls les diplômes d'Etat de la Jeunesse et des Sports sont pris en compte.

Enquête REC'app 2024, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Toutes les régions ont enregistré une progression du nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti en 2024 par rapport à 2023, à l'exception de six régions : la Bourgogne-Franche-Comté (-4 %), la Corse (-5 %), la Réunion (-10 %), la Guadeloupe (- 23 %), la Guyane (-35 %), et Mayotte (-55 %).

Depuis 2022, toutes les régions françaises recensent des apprentis sur les diplômes d'Etat professionnels de la Jeunesse et des Sports.

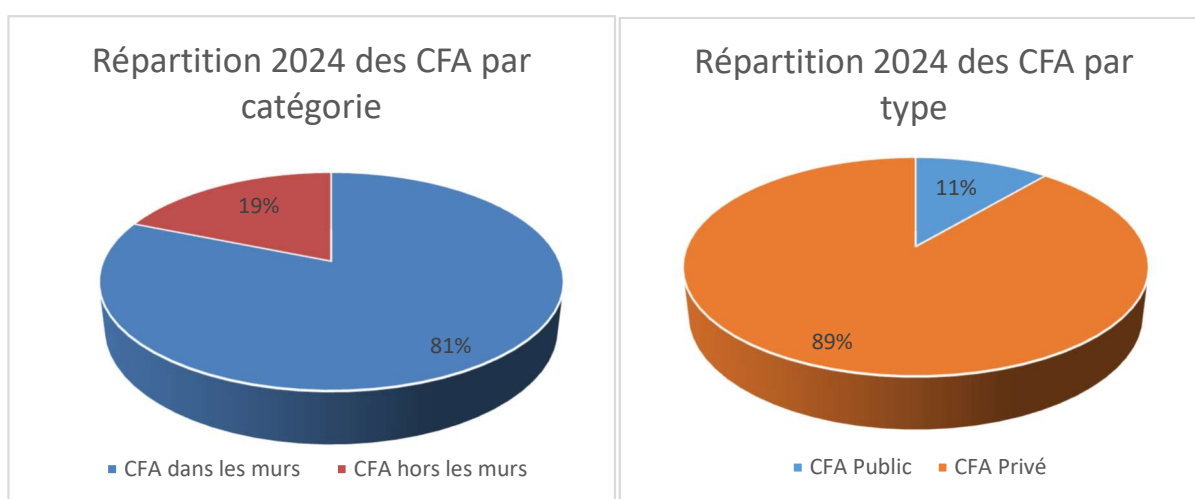
8. Un nombre de CFA en forte croissance

La suppression depuis le 1^{er} janvier 2019 de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA explique l'augmentation importante du nombre de CFA dans nos champs de compétences.

Le nombre de CFA partenaires avec qui les DRAJES travaillent est ainsi passé de 138 en 2020 à 340 CFA en 2024 (306 en 2023).

Ils sont majoritairement :

- Privés (89 %) ;
- Dans les murs » (81 %), c'est-à-dire que les formations sont organisées par les CFA dans leurs propres locaux. Seulement 19 % sont « hors les murs », c'est-à-dire organisées par des unités de formation par apprentissage (UFA) sous la responsabilité administrative et pédagogique du CFA de rattachement.



Source : Enquête REC'app 2024, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie

Les CFA sont de diverses natures, notamment des CFA agricoles, CFA Interprofessionnels, CFA de ligues ou fédérations sportives, CFA omnisports, CFA de mouvements d'éducation populaire, CFA d'entreprises etc. ; dont certains sont membres de la Fédération nationale des CFA - Sport Animation Tourisme (FNCFA SAT).

En 2024, plus de 242 UFA ont accueilli des apprentis dans une formation préparant un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports.

➤ Zoom sur les établissements publics de formation

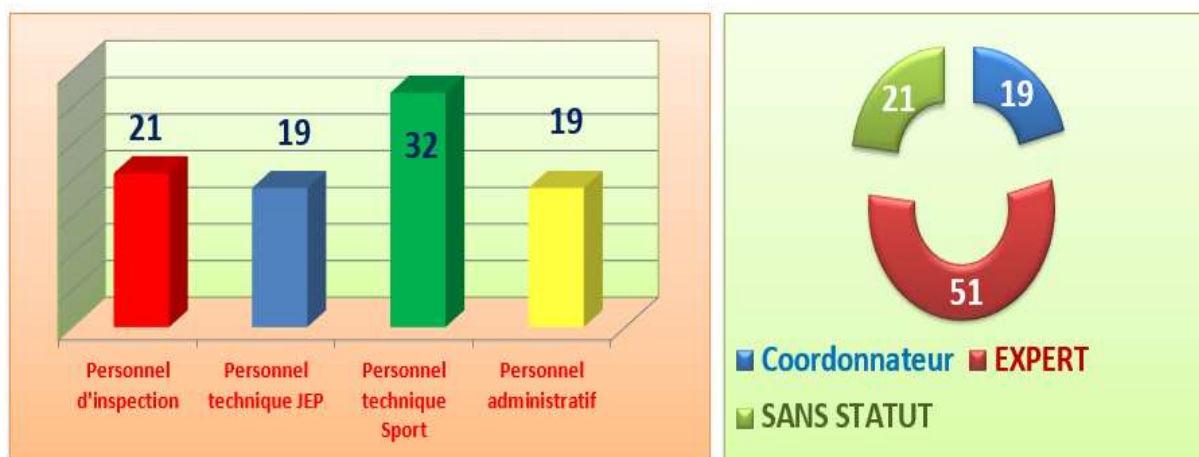
En 2024, plus de 2 613 apprentis ont suivi une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) dans les établissements publics de formation (EPF). Près de 1 300 d'entre eux ont débuté leur formation en 2024. On constate que 16 CREPS (sur 18 sites) et 2 écoles nationales (l'école nationale d'équitation de Saumur au sein de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation – IFCE- et l'école nationale de voile et des sports nautiques –ENVSN-), ont accueilli des apprentis en 2024 en tant que CFA et/ou UFA. Au sein des EPF les apprentis ont été accueillis sur 62 certifications différentes : 95 % des diplômes préparés par les apprentis relèvent du secteur du sport, principalement sur le BPJEPS pour 72% d'entre eux, puis le DEJEPS (26%) et le DESJEPS (2%).

9. Des équipes davantage mobilisées au sein des DRAJES

La montée en charge du dispositif et la création d'une mission régionale de contrôle pédagogique depuis le 1^{er} janvier 2019, a conduit les DRAJES à renforcer les équipes mobilisées sur l'apprentissage. En 2024, 91 agents ont été directement mobilisés sur ce dispositif au sein des missions régionales de l'apprentissage.

Parmi ces agents, on comptabilise :

- 21 IJS (inchangé par rapport à 2022) ;
- 51 PTP et 19 personnels administratifs ;
- Dont 70 nommés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques (59 en 2023) et parmi eux, 19 agents exercent la fonction de coordonnateur, plus directement sollicités par les employeurs, les CFA et les apprentis.

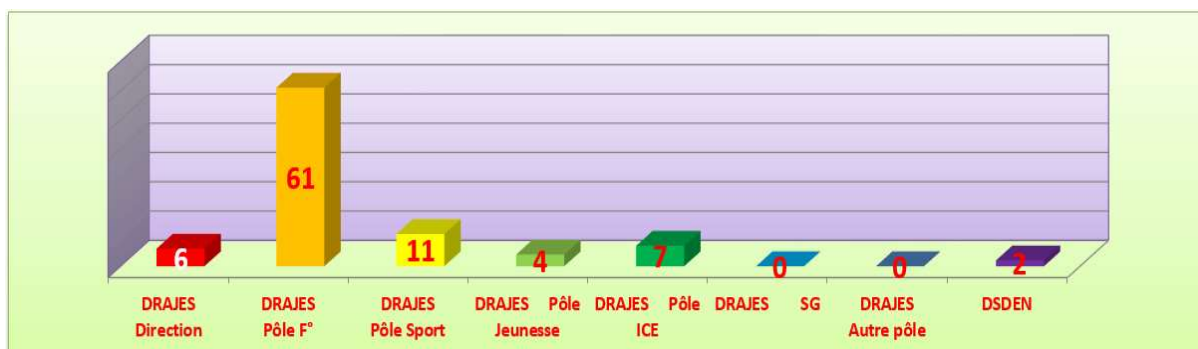


Champ : nombre d'agents recensés par les DRAJES sur leur territoire exerçant des fonctions en lien avec l'apprentissage.

Précaution de lecture : Sur les 91 agents recensés par les DRAJES, 51 sont exclusivement désignés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques des formations par apprentissage pour les diplômes JS ; 19 sont désignés à la fois comme experts et comme coordonnateurs de la mission de contrôle par les recteurs de régions académiques et 21 exercent des missions en lien avec l'apprentissage mais sans bénéficier du statut particulier d'expert dans la mission de contrôle.

Enquête REC'app 2024, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Ils sont principalement affectés dans les pôles « formation » (67%) et « sport » (12%) des DRAJES.



Enquête REC'app 2024, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

En 2024, on dénombre 40 contrôles de CFA/UFA/entreprises (contre 19 en 2023), diligentés par neuf missions de contrôle pédagogique des formations par apprentissage pour les diplômes « JS » (contre six en 2023), pilotées par les DRAJES, en lien avec les experts désignés par les branches professionnelles et les chambres consulaires. Plusieurs nouvelles régions prévoient d'organiser des contrôles pédagogiques en 2025.

10. Des aides proposées aux structures sportives

Année	Aides mobilisées	Montant	Aide moyenne	Ratio Aides apprentis JS /
2015	346	1 171 941,00	3 387€	10%
2016	519	1 920 328,00	3 700 €	12%
2017	757	2 338 395,00	2 957 €	11,20%
2018	949	2 937 578,00	3 095 €	13,12%
2019	1013	3 187 793,00	3 147 €	11,46%
2020	-	-	-	-
2021	287	830 283,00	2 893 €	1,47%
2022	157	615 082,00	3 918 €	0,63%
2023	177	648 395,00	3 978 €	0,64%
2024	0	0	-	-
Entre 2015 et 2024	4 205	13 649 795 €	3 296 €	

Source : ANS

L'agence nationale du sport (ANS) accompagne le développement de l'apprentissage dans le sport depuis 2015. En raison du prolongement de l'aide exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2024, l'ANS a décidé de ne pas attribuer d'aides en 2024, sur la part territoriale, à destination des clubs, comités et ligues accueillant un apprenti.

Depuis 2015, plus de 13,6 millions d'euros ont permis de mobiliser 4 205 aides à destination de structures sportives pour accueillir des apprentis.

Au regard du décret n°2025-174 relatif à l'aide unique et à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis publié au Journal officiel du 23 février 2025, l'ANS a décidé de ne pas prévoir d'enveloppe sur ce dispositif en 2025.

Perspectives 2025

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement en faveur de l'apprentissage, un levier essentiel pour développer la pratique sportive en France et répondre aux besoins croissants des structures sportives et de loisirs. Ce dispositif revêt une importance stratégique dans un contexte post-JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024), marqué par un afflux significatif de nouveaux pratiquants (environ 5 % à la rentrée 2024-2025⁴), nécessitant un encadrement qualifié et de qualité.

Ainsi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs apparaît essentielle pour consolider les excellents résultats de l'apprentissage observés ces dernières années dans les secteurs du sport et de l'animation, et ce dans un contexte où le Gouvernement souhaite revoir l'équilibre financier de ce dispositif en 2025 :

- Depuis le 24 février 2025, le montant des aides pour les employeurs qui embauchent des apprentis est revu à la baisse et varie en fonction de certains critères⁵ ;
- Par ailleurs, la possibilité pour les collectivités territoriales de continuer à bénéficier d'une prise en charge à 100 % du coût global des contrats d'apprentissage signés depuis le 1^{er} janvier 2022, dans la limite du plafond défini, doit pouvoir soutenir la bonne dynamique observée. Toutefois, l'objectif initialement fixé par la convention entre le CNFPT et l'État pour 2023-2025 a été révisé en 2025, passant de 9 000 à 5 000 contrats en raison de restrictions budgétaires ;
- Une première réunion de concertation sur la régulation du financement des CFA s'est tenue le 25 novembre 2024 avec les organisations syndicales et patronales. L'objectif est d'aboutir à une révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) d'ici septembre 2025. Le système des NPEC devrait être simplifié afin de permettre aux branches professionnelles de mieux prioriser les dépenses d'apprentissage ;
- Un rapport de l'IGAS publié en juillet 2024 préconise d'expérimenter un financement complémentaire des CFA, fondé sur la qualité des formations, en prenant en compte les taux d'insertion dans l'emploi et de poursuite d'études, ainsi que la satisfaction des apprentis.

Dans ce contexte, le renforcement des contrôles pédagogiques pilotés par les DRAJES observé en 2024 doit se poursuivre, car il constitue un enjeu prioritaire pour garantir aux jeunes une formation conforme aux référentiels des diplômes et assurer un apprentissage de qualité.

⁴ Estimation - Source INJEP – Fiche « Les licences sportives annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024 » publié le 31/01/2025.

⁵ Décret n°2025-174 relatif à l'aide unique et à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis : abaisse le montant à 5 000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2 000 euros pour les entreprises de 250 salariés et plus. Le montant est maintenu à 6 000 euros "pour les contrats conclus avec une personne reconnue travailleur handicapé". Ces aides sont versés à l'employeur sous la condition de "ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'embauche d'apprenti au titre d'un contrat d'apprentissage précédemment conclu entre un même employeur et un même apprenti pour la même certification professionnelle".

Conclusion

Si les chiffres de l'apprentissage dans le sport et l'animation en 2024 sont encourageants, avec une croissance annuelle qui repart à la hausse, la tendance au ralentissement observée dans l'ensemble des secteurs depuis deux ans ne doit pas être ignorée.

Il est crucial que tous les acteurs restent mobilisés pour poursuivre la dynamique engagée depuis 2015, tout en garantissant un haut niveau de qualité des formations proposées aux apprentis.

Dans ce contexte, le ministère a décidé de consacrer en 2024 une enveloppe budgétaire significative pour le lancement de la plus vaste campagne de communication jamais réalisée sur les métiers du sport, notamment sur les réseaux sociaux. Cette mobilisation s'est également traduite par l'organisation de la deuxième édition de la Semaine des métiers du sport en novembre et par une participation active aux salons de l'Etudiant et des Maires et sur le Club France pendant les JOP. Pour soutenir ce dispositif, une campagne de communication spécifique sur l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation est envisagée en 2025.

L'impact de l'apprentissage sur l'accès à un emploi durable fait actuellement l'objet d'une évaluation approfondie, qui s'inscrit dans le prolongement du diagnostic réalisé fin 2024. D'autres analyses pourront compléter cette étude afin d'affiner la compréhension des effets de l'apprentissage sur l'emploi dans le sport.

Le ministère reste donc pleinement engagé pour soutenir et développer l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation, dans un contexte d'adaptation du dispositif aux réalités économiques et aux attentes des professionnels et des apprentis.